

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Bureau défense
Affaire suivie par : M. DIAZ
Tél : 04 95 34 51 86
jean-christian.diaz@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le **10 JUL. 2025**

Le Préfet de la Haute-Corse

à

destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE – « été – automne 2025 ».

Réf : Notes n° 10047/SGDSN/PSE/S et SHFD n° 2025-56 du 30 juin 2025.

Le Premier Ministre a approuvé la nouvelle posture du plan Vigipirate pour la période « été - automne 2025 », applicable à compter du **1 juillet 2025** et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **urgence attentat** » au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche et Moyen-Orient.

Dans ces circonstances, la présente posture vigipirate met l'accent sur :

- la sécurité des lieux à forte fréquentation (centres commerciaux, sites touristiques) et lieux de divertissements (festivals, stades, salles de concert, cinémas) ;
- la sécurité des transports collectifs de personnes, notamment au moment des principaux chassés croisés de l'été ;
- la sécurité des bâtiments publics et des établissements de santé ;
- la sécurité des lieux de rassemblements culturels, festifs et religieux ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels ;
- la sécurité du numérique, protection des systèmes d'information face au risque d'attaques cybernétiques ;
- la sécurité des écoles, des établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur notamment lors des journées de rentrée.

Une attention particulière devra être portée pour tout rassemblement lié aux manifestations religieuses, sportives et culturelles propres à la période.

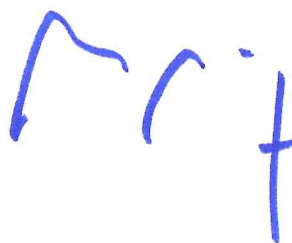
Les consignes aux représentants de l'autorité publique (policiers, gendarmes, militaires, surveillants pénitentiaires, douaniers, pompiers, éducation nationale) sur la mise en place d'une vigilance toute particulière pour leur propre protection, dans l'exercice de leurs missions mais aussi en dehors du service.

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste, cette posture Vigipirate est susceptible de faire l'objet d'une nouvelle adaptation en urgence.

En cas de suspicion ou d'évènement dangereux, je vous remercie de porter à la connaissance des forces de l'ordre tout fait ou observation qui vous apparaîtrait sensible au regard du contexte actuel.

Sachant pouvoir compter sur votre pleine et entière mobilisation.

Le Préfet,



LISTE DES DESTINATAIRES

M. le Directeur de la Banque de France
M. le Commandant de la Capitainerie du port de Bastia
M. le Président de Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse
M. le Délégué Militaire Départemental (DMD)
M. la Directrice de la station RCFM
M. le Directeur d'EDF
M. le Directeur du centre pénitentiaire de Borgo
Mme la Directrice du centre de détention de Casabianda
Mme la Présidente du Tribunal administratif
M. le Premier Président de la cour d'appel
Mme la Directrice départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
M. le Directeur départemental des territoires (DDT)
Mmes et M. les Maires du département
M. le Responsable de la mosquée de Bastia
M. le Responsable de la synagogue de Bastia
M. le Responsable de l'église Saint Jean de Bastia
M. le Directeur du DPLC
M. le Directeur du centre emplisseur Butagaz
M. le Directeur de la centrale EDF – PEI
M. le Directeur de la centrale EDF – SEI
M. le Directeur du dépôt d'explosif
M. le Directeur du dépôt de gaz de l'Arinella
Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS)
M. le Directeur départemental des finances publiques (DDFIP)
M. le Directeur de l'Institut Régional d'Administration (IRA)
M. le Président de la chambre régionale des comptes
M. le Directeur du centre hospitalier de Bastia
M. le Directeur de la poste
M. le Directeur de l'unité d'intervention d'Orange
M. le Président de l'exécutif de la Collectivité de Corse
M. le Directeur des chemins de fer de la Corse
M. le Commandant du cantonnement de CRS
Mme la Directrice inter-départementale de la police nationale (DIPN)
M. le Commandant du groupement de gendarmerie
M. le Directeur de France 3 Corse
M. le Responsable du centre émetteur TV/FM Antisanti
M. le Président de la communauté agglomération de Bastia
Mme. la Consule du Maroc
M. le Directeur du centre commercial de la Rocade
M. le Directeur du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse
M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale
M. le Commandant de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile N°5

Pour information :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Corte
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Calvi
M. le Secrétaire général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Bastia
M. le CSC de la Haute-Corse